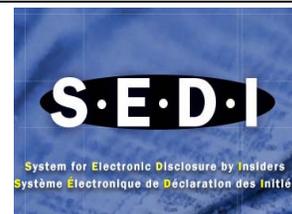


# Dépannage



## Quels aspects techniques dois-je garder à l'esprit en utilisant SEDI

**Bouton Précédente du navigateur** – Évitez d'utiliser le bouton **Précédente** de votre navigateur pour naviguer dans SEDI. Lorsque ce bouton nuit au fonctionnement du système, SEDI en désactivera l'utilisation. Dans ce cas, ce bouton ne vous ramènera pas à l'écran précédent si vous cliquez dessus : le navigateur continuera d'afficher l'écran en cours. Sinon, SEDI affichera un message vous informant que vous avez exécuté une séquence de commandes non autorisée.

**Bouton Arrêter du navigateur** – Si, pour une raison ou une autre, vous cliquez sur le bouton **Arrêter**, vous devez cliquer sur le bouton **Actualiser** du navigateur afin de continuer.

**Bouton Annuler** – Le bouton **Annuler** supprimera tous les renseignements déjà entrés et annulera le processus en cours. Par exemple, si vous avez cliqué sur **Créer un profil d'initié** et que vous décidez en cours de route de changer d'option, vous cliqueriez sur le bouton **Annuler**. SEDI afficherait alors l'option que vous aviez précédemment sélectionnée.

**Bouton Attester** – Le bouton **Attester** est utilisé pour confirmer que les renseignements déposés par voie électronique sont véridiques et complets sous tous les rapports. Si c'est un agent qui effectue le dépôt, l'attestation est faite au mieux de sa connaissance et de sa croyance.

**Langue** – Le site SEDI est entièrement bilingue (français et anglais). Vous pouvez changer de langue dans le site en retournant à la page **Bienvenue** et en cliquant sur la langue de votre choix.

**Bouton Suivant** – Le bouton **Suivant** apparaît lorsque SEDI vous invite à fournir des renseignements supplémentaires, le cas échéant, et vous amène à l'écran suivant pendant le processus de dépôt, de modification des renseignements ou des déclarations ou de changement de votre clé d'accès.

**L'indicateur de suivi** au haut des écrans des déclarations d'initiés a été modifié afin de vous permettre de retourner à une page précédente pour y apporter des modifications avant de déposer la déclaration d'initié. Lorsque vous retournez à une étape précédente, les renseignements de l'opération entrés dans les écrans subséquents sont effacés afin de permettre les modifications nécessaires avant le dépôt. Par exemple, si vous êtes à l'écran « **Entrer les renseignements sur l'opération** » et que vous retournez à l'écran « **Sélectionner une désignation de titre** », les renseignements déjà saisis à cette étape resteront inscrits, mais tous les renseignements subséquents à cet écran devront être saisis de nouveau.

**Case Sans objet** – Tous les champs de SEDI sont obligatoires, sauf certains champs de critères de recherche dans les rapports publics. Si ces champs ne s'appliquent pas à votre cas, cochez la case **Sans objet**.

**Bouton Version facile à imprimer** – Utilisez le bouton **Version facile à imprimer** pour afficher une autre fenêtre du navigateur contenant les données préformatées que vous avez précédemment entrées ainsi que des options d'impression.

## Comment puis-je résoudre les problèmes techniques

Voici les étapes permettant de résoudre les problèmes techniques :

Si	Alors
vos navigateur ou votre ordinateur tombe en panne durant un dépôt,	<p>SEDI pourrait vous interdire l'accès au système pendant 20 minutes. Si vous êtes incapable d'entrer dans le système après 20 minutes, communiquez avec le <b>service d'assistance des ACVM au 1-800-219-5381</b>.</p> <p><b>Nota</b> : Si vous n'aviez pas terminé le dépôt en cliquant sur le bouton <b>OK</b> de la boîte de dialogue <b>Attestation</b>, vous devrez déposer l'opération à nouveau.</p> <p>Pour vérifier si votre opération a été déposée, consultez la section <b>Renseignements SEDI accessibles au public</b> du site Web de SEDI.</p>

vous êtes incapable de déposer votre opération dans les délais prescrits pour des raisons techniques,	vous pouvez vous prévaloir de la dispense pour difficultés temporaires. Sous <b>Renseignements supplémentaires</b> dans la page d'aide de SEDI, consultez la partie 4 du Règlement 55-102 daté du 9 mai 2003 (en format PDF).
vous avez tenté d'entrer dans le système à l'aide d'un mauvais mot de passe trois fois de suite,	on vous interdira l'accès au système pendant 20 minutes. Si vous êtes incapable d'entrer dans le système après 20 minutes, communiquez le <b>service d'assistance des ACVM au 1-800-219-5381</b> .  <i>Nota</i> : La casse doit être observée pour les mots de passe et les clés d'accès; veuillez les entrer tels qu'ils vous ont été fournis.
vous n'avez pas réussi à fermer correctement votre dernière session,	Si vous êtes incapable d'entrer dans le système après 20 minutes, communiquez avec le <b>service d'assistance des ACVM au 1-800-219-5381</b> .
vous avez laissé SEDI inactif pendant plus de 20 minutes,	pour des motifs de sécurité, si vous cessez d'entrer des données dans SEDI durant plus de 20 minutes, vous perdrez toutes les données que vous venez d'entrer. Vous devrez accéder au système et entrer les données à nouveau.
la fenêtre contextuelle « déclaration d'opération sur titres » n'apparaît pas,	vous devez enlever ou désactiver l'option qui bloque les fenêtres contextuelles de votre système ou les activer à partir du site de SEDI.

#### Quelles sont les solutions aux erreurs et aux avertissements les plus courants apparaissant à l'écran pendant un dépôt dans SEDI

Voici les solutions aux erreurs et aux avertissements les plus courants apparaissant à l'écran pendant un dépôt dans SEDI :

Erreurs et avertissements	Description/solution
Entrer une date valide.	« <b>Sélectionner</b> » apparaît peut-être dans l'un des champs de date. Si tout semble correct, veuillez communiquer avec le <b>service d'assistance des ACVM au 1-800-219-5381</b> .
Sélectionner un émetteur dans la liste.	Mettez la dénomination de l'émetteur en surbrillance en cliquant dessus.
Le solde entré doit être un nombre valide; la valeur du prix unitaire ou du prix d'exercice doit être numérique.	Entrez un nombre entier. N'utilisez pas de virgules, de signes de dollar, d'espaces, de fractions, etc.
Impossible de modifier un rapport sur les titres détenus.	Vous ne pouvez pas modifier le titre, modifier le porteur inscrit ou supprimer l'opération dans une déclaration du solde d'ouverture si une déclaration d'initié existe dans SEDI pour ces mêmes titres et porteurs. Vous devriez communiquer avec le personnel de votre commission des valeurs mobilières pour obtenir de l'aide.
Impossible de modifier le type de titre pour la désignation de titre.	Vous pouvez modifier la désignation de titre dans le type de titre, mais vous ne pouvez pas modifier ce dernier. Exemple : vous pouvez remplacer des actions ordinaires par des actions privilégiées, car elles sont toutes des titres de participation (type de titre).  Vous ne pouvez pas remplacer des options par des actions ordinaires, car les actions ordinaires sont des titres de participation (type de titre) et les options, des dérivés (type de titre). Dans ce cas, il faudrait supprimer l'opération originale et en déclarer une nouvelle. Il conviendrait d'inscrire des remarques générales ou privées pour expliquer la raison de cette suppression aux organismes de réglementation des valeurs mobilières.
Impossible d'entrer à la fois le nombre équivalent ou la valeur des titres acquis et ceux des titres aliénés.	Quand vous déposez une opération sur dérivés, vous devez entrer le nombre ou la valeur des titres acquis ou aliénés ainsi que le nombre ou la valeur des titres sous-jacents acquis ou aliénés en dessous de l'autre, du même côté de l'écran. <i>Nota</i> : Un exercice d'options exige deux opérations : l'aliénation des options en raison de l'exercice et l'acquisition des titres sous-jacents.

Impossible de sélectionner un porteur inscrit compte tenu de ce type d'emprise.	Si le type d'emprise est « direct », vous ne pouvez pas choisir un porteur inscrit.
Entrer le solde d'ouverture des titres détenus.	Si vous n'en avez pas, inscrivez : zéro (0).
Entrez la date du solde d'ouverture ou la date à laquelle l'initié est devenu initié de cet émetteur.	Entrez une date dans l'un des champs et non dans les deux. Si vous étiez un initié <b>avant le 9 juin 2003</b> (effectuant un dépôt en format papier), vous entreriez alors la date de votre dernier dépôt en format papier. Si vous êtes devenu <b>depuis le 9 juin 2003</b> , vous entreriez la date à laquelle vous êtes devenu un initié de l'émetteur.
Veillez utiliser des chiffres pour le nombre équivalent ou la valeur des titres acquis ainsi que pour ceux des titres aliénés.	N'utilisez pas de virgules, de signes de dollar ou de fractions.
Émetteur introuvable.	Il y a deux causes possibles à cela : 1. L'émetteur a peut-être changé dénomination en raison d'une acquisition d'entreprise (fusion, prise de contrôle, etc.). L'initié devra établir un solde d'ouverture à l'égard des actions du nouvel émetteur pour chaque type de titre qu'il détient. L'initié pourrait ajouter une explication dans le champ « Remarques générales ». 2. L'émetteur n'a pas de profil d'émetteur ni de supplément. Votre organisme local de réglementation des valeurs mobilières peut faire cette vérification pour vous. Le cas échéant, l'initié devra communiquer avec l'émetteur pour corriger la situation. Si le dépôt doit être fait immédiatement, l'initié peut alors se prévaloir de la clause de dispense pour difficultés temporaires.
Le solde d'ouverture doit être un nombre entier.	N'utilisez pas de virgules, de signes de dollar ou de fractions.
Le compte sélectionné est ouvert dans le système. Veuillez refaire l'opération ultérieurement lorsque l'utilisateur ne sera pas entré dans le système.	Vous êtes déjà entré dans le système. Vous n'avez peut-être pas fermé votre dernière session. Vous devez attendre 20 minutes et tenter de nouveau d'entrer dans le système. Si vous êtes incapable de le faire après 20 minutes, communiquez avec le <b>service d'assistance des ACVM au 1-800-219-5381</b> pour obtenir de l'aide.
Vos remarques dépassent la limite de 255 caractères.	Veillez soit raccourcir votre message en le reformulant, soit faire des renvois aux renseignements disponibles sur Internet (comme un document dans SEDAR).
Vous devez déposer une déclaration distincte si vous ne détenez plus les mêmes titres sous-jacents à la suite de cette opération.	L'initié acquiert des titres sous-jacents à la suite d'une opération (p. ex., exercice d'options); il doit déposer un rapport distinct pour inscrire l'acquisition des titres sous-jacents.